



## Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.12

**Numéro de la demande :** 2016-2917  
**Demande :** Modification à l'étiquette du produit – Nouveau site  
**Produit :** Fongicide foliaire Proline 480 SC  
**Numéro d'homologation :** 28359  
**Matière active (m.a.) :** Prothioconazole  
**Numéro de document de l'ARLA :** 2668419

### Contexte

Le fongicide foliaire Proline 480 SC est actuellement homologué pour utilisation sur les cultures oléagineuses (canola, colza, moutarde orientale) contre la pourriture sclérotique (*Sclerotinia sclerotiorum*) lorsqu'il est appliqué à des doses de 150 à 368 mL/ha (150 à 175 g m.a./ha).

### But de la demande

La présente demande vise à ajouter au fongicide foliaire Proline 480 SC la nouvelle culture *Brassica carinata* (moutarde d'Éthiopie).

### Évaluation des propriétés chimiques et évaluation des effets sur la santé et sur l'environnement

Aucune évaluation des propriétés chimiques ni aucune évaluation des effets sur la santé et sur l'environnement ne sont requises pour la présente demande.

### Évaluation de la valeur

Le demandeur a fourni une justification complémentaire appuyant la valeur de l'utilisation du fongicide foliaire Proline 480 SC sur le *Brassica carinata*. Le poids de la preuve fondé sur la justification donne à penser que le fongicide foliaire Proline 480 SC devrait supprimer la pourriture sclérotique causée par *Sclerotinia sclerotiorum* sur la culture *Brassica carinata*. L'allégation relative à l'efficacité du fongicide foliaire Proline 480 SC, appliqué à des doses de 315 à 368 mL/ha, contre la pourriture sclérotique sur la culture *Brassica carinata* est donc justifiée.

### Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a évalué les données disponibles et peut justifier l'ajout de la culture *Brassica carinata* (moutarde d'Éthiopie) à l'étiquette du fongicide foliaire Proline 480 SC.

## Références

### Numéro de Références

document

de l'ARLA

2647242

Proline 480 SC Foliar Fungicide (Reg. No. 28359) – Extrapolation rationale to support proposed use on Brassica carinata. DACO: 10.1, 10.2.2, 10.2.3.1, 10.3.

ISSN : 1911-8015

**8 Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2016**

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.